

GUIDE

4

De la définition et des bons usages
Des **MATERIAUX DE REVETEMENT**
Et du **PETIT MOBILIER URBAIN**
Relatifs à l'espace public

Le mobilier urbain

Les panneaux d'affichage



Année 2011



**Syndicat Mixte d'Action pour
l'Expansion de la Gâtine**
46 Boulevard Edgar Quinet - BP 505
79208 PARTHENAY CEDEX
Tél : 05 49 64 25 49
Fax : 05 49 94 21 22
Courriel : pays-de-gatine@gatine.org
Site internet : www.gatine.org

LES PANNEAUX D'AFFICHAGE

✦ Usages

« L'affichage est l'application d'une surface de papier script dans un lieu public sur un support destiné à son émission. Panneaux muraux ou en chevalets sur les trottoirs, **l'affichage extérieur fait partie du paysage de la vie citadine.** »

Les panneaux d'affichage se distinguent par leur forme et leur utilisation:

- Panneau publicitaire **statique**
- Panneau publicitaire **déroulant**
- Panneau publicitaire à **LEDS**
- **Colonne** d'affichage
- Panneau **d'informations administratives et culturelles**

Dans les espaces publics, les panneaux d'affichage appartiennent **au mobilier urbain**. On les retrouve partout : sur les trottoirs, les places, les placettes, le long des routes, à l'entrée d'un parc, d'un parcours piétonnier... Ils sont positionnés dans **des endroits définis idéaux** (fort trafic routier, forte circulation piétonne, besoin d'informations...)

Afin de les intégrer au mieux à l'espace public, il est important de les assortir au mobilier urbain présent à proximité (éclairage public, bancs, corbeilles, bornes et quilles...).

Bien choisies, les panneaux d'affichage participent ainsi à **la mise en valeur de l'espace public**.

✦ Caractéristiques

Les panneaux d'affichage public peuvent être conçus **en bois, en métal, en plastique, en béton... ou en un mélange de ces différentes matières**.

Afin d'éviter tout vol, ils sont fixés au sol par l'intermédiaire **de massifs bétons**.

Il existe **une infinité de modèles** allant du classique à la création de designers...

Le choix du mobilier urbain se fait :

- **selon des critères subjectifs** → le goût, les envies... Le but est d'agrémenter au mieux l'espace public.
- **selon des critères objectifs** → le prix, l'usage... Le mobilier doit être adapté au budget du maître d'ouvrage et aux usages qui lui sont attribués.

✦ Estimation du coût



D'environ 500 € HT pour un panneau en bois statique de 1,80 m x 1,20 m à plusieurs milliers d'euros pour un panneau publicitaire électronique.

PRIX DONNÉ À TITRE INDICATIF - Les coûts sont très variables selon le modèle, sa provenance, la quantité commandée, la période de consultation...

❖ Modèles de panneaux d'affichage

* Panneaux publicitaires statiques classiques



* Panneaux d'informations administratives, culturelles et touristiques



* Totems d'informations



* Panneaux publicitaires électroniques



❖ Approche esthétique et sensible

Le positionnement et la taille des panneaux d'affichage est aussi importante que son apparence. Le panneau doit en effet être **visible**, mais il ne doit pas **cacher ou dénaturer un monument**, boucher une perspective intéressante. Les panneaux d'information destinés à être lus par des piétons (affichage légal par exemple) peuvent être placés plus en retrait.

Le type de mobilier doit être adapté à son environnement : mobilier en bois préférentiellement dans les espaces naturels, panneaux plus contemporains dans les cœurs de bourg. **La sobriété des formes et des couleurs** mettra en valeur le message.



Attention à l'idée de peindre le mobilier aux couleurs de la ville, cela donne parfois des résultats peu harmonieux.

Une réserve peut également être posée concernant les **panneaux à affichage lumineux**, qui se généralisent dans des bourgs de plus en plus petits : les informations doivent y être actualisées au moins chaque jour sous peine que celui-ci paraisse « gadget » ou hors contexte.

De plus, l'utilisation de panneaux à écrans géants a un **impact visuel puissant** de jour et surtout la nuit avec des mouvements lumineux perpétuels qui accentuent la **pollution lumineuse** nocturne. Ils posent également des **problèmes d'intégration majeurs** dans les centres villes anciens souvent déjà très chargés en objets en tout genre.

La problématique est aussi d'ordre philosophique car le citoyen ne peut plus échapper à notre société-écran numérique et finit par ne plus regarder son espace de vie.

❖ **Vieillesse – Durée de vie – Entretien – Remplacement**

❖ **Vieillesse**

Le vieillissement d'un panneau d'affichage varie en fonction du matériau le composant :

- Fonte → Corrosion
- Aluminium → Faiblement sensible à la corrosion
- Fer et Acier → Rouille
- Bois → Perte de couleur, grisonnement, érosion, fissures
- Béton et plastique → Perte de couleur, fissures, apparition de mousses

De plus, les panneaux d'affichage font fréquemment l'objet de **dégradations volontaires**.

❖ **Durée de vie**

La durée de vie de ce mobilier urbain est fonction de sa composition, de son entretien et de son usage.

❖ **Entretien**

Quel que soit le type de panneau choisi, il est nécessaire de procéder à **un désherbage manuel** aux pieds des supports.
Pas de désherbage chimique.

La fonte, le fer et l'acier :

- nettoyage de la surface avec de l'eau savonneuse et éventuellement des produits lustrants
- éventuelles retouches avec une peinture riche en zinc

L'aluminium :

- nettoyage de la surface avec de l'eau savonneuse et éventuellement des produits lustrants



Développement de végétaux au pied du panneau

Le bois :

- passage d'un saturateur pour protéger de l'humidité et des UV et pour nourrir et colorer toutes les essences de bois
- passage d'un dégriseur avant le saturateur si le bois grisonne
- passage de plusieurs couches de lasure afin de colorer le bois et de le protéger contre les UV et l'humidité

Le béton et le plastique :

- nettoyage de la surface avec de l'eau savonneuse

Remplacement

Manutention simple et rapide.



CONCEPTION DU GUIDE

AREAURBANISME

32, boulevard du Guédeau
79300 BRESSUIRE

Tél : 05 49 81 57 52
Mail : areaurbanisme@orange.fr
Site Internet : www.area-urbanisme-79.fr



8, impasse des Frênes
79000 BESSINES

Tél : 05 49 25 83 48
Mail : geniplant@wanadoo.fr

Avec la participation des Directeurs et responsables du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine, des services techniques du Pôle Territorial de Gâtine de la DDT 79, de l'Agence Technique Territoriale du Département des Deux-Sèvres, de la Ville de Parthenay, des Communautés de Communes Gâtine-Autize et Terre de Sèvre.



SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GATINE

46, boulevard Edgard Quinet

BP 505

79208 PARTHENAY Cedex

Tél : 05 49 64 25 49 – Fax : 05 49 94 21 22

Mail : pays-de-gatine@gatine.org

Site Internet : www.gatine.org

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

L'Union Européenne



Le Conseil Régional
de Poitou-Charentes



Le Conseil Général
des Deux-Sèvres

